

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Le mardi trois février deux mille vingt-six le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Alexandre MARZUCCHI ; Eric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Isabelle DESCHAMPS

Membres absents : Kati SZAKALY ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Laura MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET

Pouvoirs : Sandrine SALANEUVE à Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 25

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2026-04 – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1611-4 et L2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 et 10 ;

Considérant qu'il convient de répondre dans la mesure du possible aux besoins des associations locales en termes de subventions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'accorder les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	MONTANT 2025
AJLC	4 500,00 €
URFOL RHONE ALPES	4 600,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE Classe découverte	2 800,00 €
CAP COMMERCE	1 500,00 €
SOUS DES ECOLES LAIQUES DE CONDRIEU	1 200,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE (Nouvelle Formule)	500,00 €
COMITE DES FETES CONDRIEU	500,00 €
LA MARQUE ROUGE	500,00 €
VIVRE ENSEMBLE A L'HOPITAL	260,00 €
CONDRI'JEUX	160,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ENSEMBLE POUR NOS ECOLES	160,00 €
CONFRERIE DES AOC DE CONDRIEU	160,00 €
UNRPA	160,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	160,00 €
VIVRE LIBRES/A LA VIE ACCOMPAGNER LES VIVANTS	160,00 €
ASSOCIATION BBR (Beaucoup de bruit pour rien)	160,00 €
DDEN	160,00 €
KOUROUBI FASSO	160,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	160,00 €
LES PERGOLAS DE CONDRIEU	160,00 €
APF France Handicap Villeurbanne	100,00 €
LES CONSCRITS DE CONDRIEU-CLASSE 2026	100,00 €
ADAPEI METROPOLE DE LYON	100,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €
ACCA DE CONDRIEU	100,00 €
AMICALE DES MUTILES ANCIENS COMBATTANTS DE CONDRIEU	100,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE BASSENON	100,00 €
ASSOCIATION TERRE DES MOTS	100,00 €
FNACA	100,00 €
FNATH Accidentés de la vie Section de Givors	100,00 €
LES AMIS DE LA CHANSON	100,00 €
SOCIETE DE PECHE LA TRUITE DE L'ARBUEL	100,00 €

APPEL LES MARRONNIERS	100,00 €
CULTIVONS NOS JARDINS	100,00 €
UNION DES ARTISTES RHODANIENS	100,00 €
ART & VERRE A CONDRIEU	500,00 €
WOODGRAF PRODUCTIONS	500,00 €
AMAP LES JARDINS DES MARINIERS (Condrieu)	500,00 €
TOTAL	21 120,00 €

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 4 février 2026

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,

Béatrice TRANCHAND